Communiqué - Synthèse de Presse
Diaporama et photos téléchargeables ICI
Lyon, 31 octobre 2024

Rencontre Régionale de l'Eau des Canalisateurs du Sud-Est

Réfléchir autrement et travailler collectivement pour diminuer les émissions de CO_2

Avec pour thème « les chantiers décarbonés et le 12e programme de l'Agence de l'Eau », l'édition Rhône-Alpes de la Rencontre Régionale de l'Eau des Canalisateurs du Sud-Est s'est déroulée vendredi 18 octobre 2024 à Poisy (74) en présence de Martial Saddier, président du département de la Haute-Savoie, président du comité de bassin Rhône-Méditerranée de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et de Pierre Bruyère, maire de Poisy, président du syndicat mixte du Lac d'Annecy. 150 entrepreneurs, élus locaux, représentants de la maitrise d'œuvre et maitrise d'ouvrage étaient présents.

Lors de cette 22e édition, Michel Réguillon, président des Canalisateurs du Sud-Est a encouragé les parties prenantes à réfléchir autrement et travailler collectivement à une nouvelle méthode pour résoudre l'équation de l'eau « Avenir de l'eau = Préservation de la ressource + Décarbonation des chantiers + Financement ».

Une conduite de substitution pour déplacer l'eau de l'Est vers l'Ouest de la Haute-Savoie ?

D'un côté, l'Ardèche vient de connaître l'épisode cévenol parmi les plus tragiques de son histoire avec 700 mm d'eau tombés en 48h… ; de l'autre, les Pyrénées-Orientales sont confrontées à une sécheresse météorologique quasi continue avec 250 mm de pluie en 2023, soit moins qu'à Marrakech. *« L'alternance plusieurs fois dans l'année d'une saison sèche et d'une saison humide nécessite de changer les modèles et notre rapport à l'eau »* souligne **Martial Saddier.** *En Haute-Savoie, par exemple nous allons lancer une étude sur l'installation d'une conduite de substitution qui amènerait l'eau, abondante, de l'Est (2950 mm eau/an à Vallorcine) vers l'Ouest, qui en manque (1250 mm eau/an à Annecy) et dont les besoins sont élevés pour l'agriculture, l'industrie et la lutte contre les incendies ».*

De gauche à droite sur la photo : Stéphane Graupner, délégué régional Rhône-Alpes des Canalisateurs du Sud-Est, Michel Réguillon, président des Canalisateurs du Sud-Est, Pierre Rampa, président des Canalisateurs, Pierre Bruyère, maire de Poisy, président du syndicat mixte du Lac d'Annecy.

Avec un 12e programme de l'Agence de l'Eau qui sacralise le petit cycle de l'eau [(1)], le département de Haute-Savoie pourra flécher son budget 2025 vers les investissements à hauteur de 70 millions € par an. Selon Martial Saddier, attribuer aux départements la double compétence « Eau / Assainissement », comme c'est le cas actuellement pour les EPCI, ajouterait de l'efficacité et de la vision à la gestion de l'eau sur les territoires. Ses travaux avec son homologue François Sauvadet de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour déposer des amendements à ce sujet, vont dans ce sens.

12e programme de l'Agence de l'Eau : une enveloppe en hausse de 29% au profit du petit cycle de l'eau

Intitulé Sauvons l'eau, le 12e programme de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, couvrira la période de 2025 à 2030 avec une enveloppe de 3,137 milliards d'euros (523 millions d'euros/an), soit une augmentation de 29 % par rapport au précédent programme. *(Voir graphique ci-dessous).*
Selon **Nicolas Alban,** directeur de la délégation territoriale de Lyon de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, les enjeux transversaux de ce programme opérationnel visent à :

- Atteindre les objectifs de bon état des milieux par la réduction de la pollution et l'amélioration de la qualité de l'eau
- Adapter les territoires au changement climatique en renforçant la résilience des milieux naturels et en évitant de pomper dans les nappes phréatiques
- Reconquérir la biodiversité en incitant la plantation d'arbres pour ralentir le cycle de l'eau
- Assurer une solidarité de bassin entre les territoires

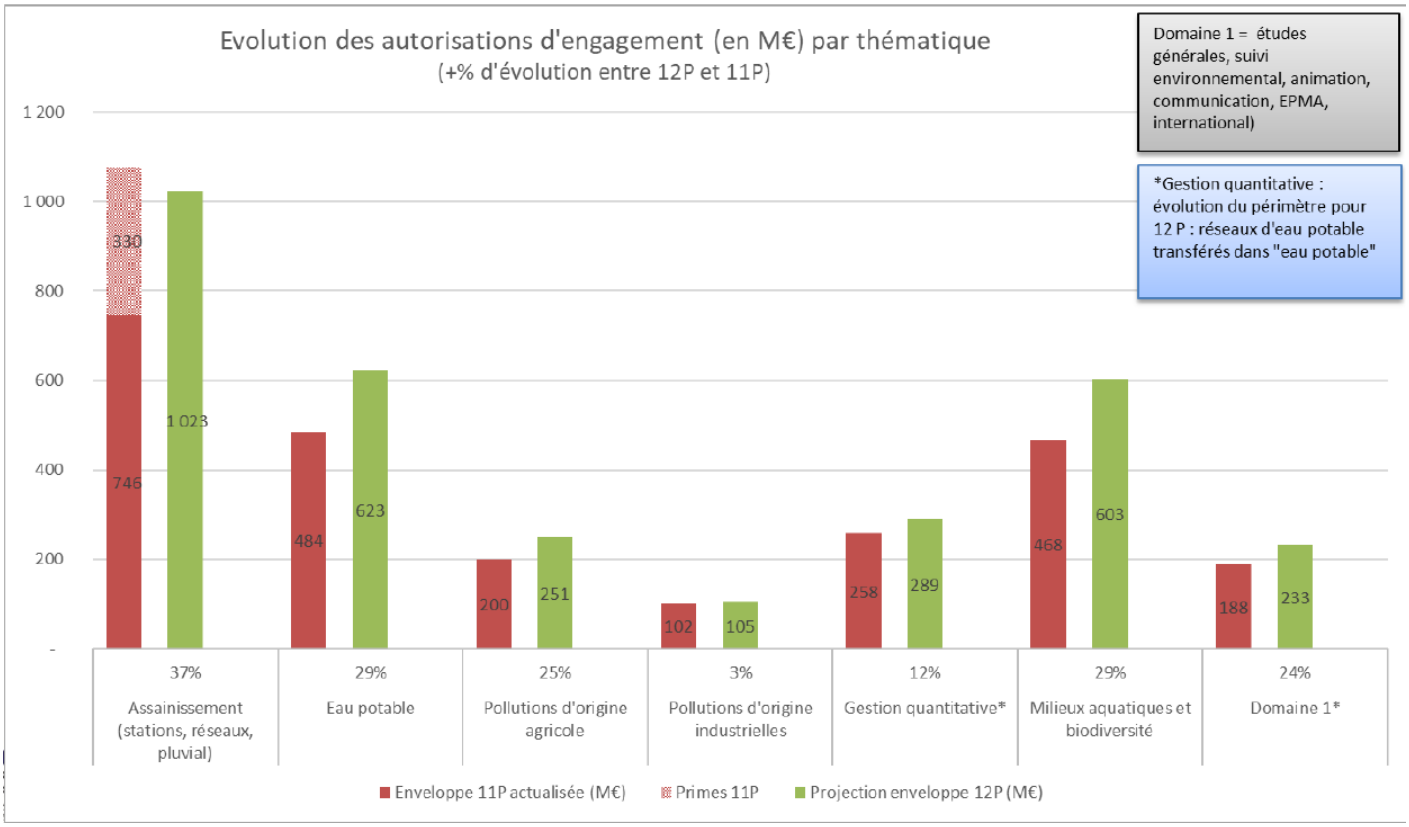

Nicolas Alban, directeur de la délégation territoriale de Lyon de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'occasion pour Nicolas Alban de rappeler les tendances auxquelles le petit cycle de l'eau est confronté, et les leviers pour agir.

Tendances inévitables

- Vieillissement des infrastructures et équipements avec un renouvellement des canalisations trop lent (moyenne de 0,87% pour AEP[(2)] et 1,2% pour l'assainissement) et un taux de fuite encore de 20%
- Baisse de la consommation au robinet : l'effort de sobriété (-3% en 2023 / objectif de -10% d'ici 2030) engendre une baisse des recettes
- Fragilisation de la ressource en eau
  . En raison du changement climatique qui rend la disponibilité de la ressource aléatoire, avec des crises multiples
  . En raison de problèmes de qualité pour les producteurs d'eau avec des pollutions historiques et des polluants émergents
- Hausse des exigences réglementaires
  . Nouvelle directive européenne Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) et autres normes sanitaires
  . Effet ciseaux entre une baisse des recettes et une hausse des coûts

Leviers pour agir

- Structuration des compétences à l'échelle intercommunale
  . Structuration des compétences à l'échelle de la ressource en eau et des services
  . Lien avec les autres compétences des intercommunalités : agriculture, urbanisme… Etc.
- Réalisation d'études stratégiques
  . Schémas directeurs : travaux, outils de pilotage et monitoring
  . Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) qui intègrent les risques sur la qualité et la quantité d'eau
- Prix de l'eau
  . Trajectoire budgétaire et adoption d'un prix de l'eau cohérent
  . Tarification différenciée, pédagogie et participation citoyenne pour travailler sur l'acceptation sociale

Ce 12e programme verra également des aides ciblées pour réduire la pollution provenant des PFAS (substances per et polyfluoroalkylées) et des plastiques, avec un soutien spécial pour les petites collectivités rurales confrontées à des normes plus strictes.

Décarbonation : agir à tous les niveaux pour réduire l'impact carbone

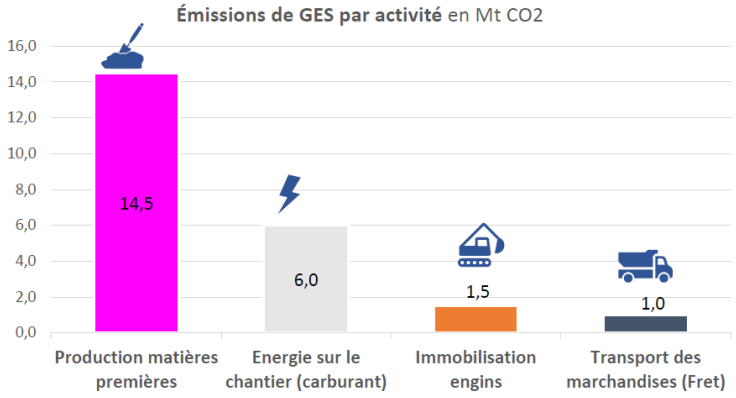

Engagée pour réduire de 40% leurs émissions de CO_2 à horizon 2030, la Profession a pour objectif d'arriver à la neutralité carbone à horizon 2050. En rappelant que les chantiers de Travaux Publics représentent 3,5 % des émissions de gaz à effet de serre nationales, **Laëtitia Simonot** de Syntec Ingénierie souligne que *« pour réduire efficacement l'impact carbone, il est recommandé d'agir sur tous les leviers, matériaux, énergie, matériel (immobilisation) et fret. »*.

- **Matériaux** : utilisation de matériaux moins carbonés
  . Impliquer les parties prenantes en encourageant l'innovation
  . Privilégier le ré-emploi des matériaux sur site
- **Energie** : optimisation des besoins en énergie au moment du chantier
  . Augmenter l'usage de combustibles alternatifs
  . Utiliser des techniques de travaux plus efficaces et moins gourmandes en énergie
  . Systématiser l'éco-conduite et le «start and go» sur les engins
- **Immobilisation** : une réflexion lors du renouvellement de matériel
  . Intégrer la composante «carbone» dans les critères d'achat de matériel
  . Prolonger la durée de vie de son parc matériel
- **Fret** : Optimisation des distances d'acheminement des matériaux
  . Privilégier les matériaux locaux
  . Encourager l'utilisation de véhicules à faibles émissions

La décarbonation des chantiers nécessite l'action coordonnée de l'ensemble des parties prenantes. *« L'utilisation de pratiques innovantes et écoresponsables peuvent même contribuer à faire baisser le coût des chantiers »* précise **Olivier Bossi** de Syntec Ingénierie.

De gauche à droite sur la photo : Arnaud Tréguer, président d'ITEA, Dominique Chevillard, directeur technique et de la recherche à la FNTP, Marc Rollin, vice-président en charge de la qualité de l'air, transition écologique et énergétique Grand Annecy agglomération, Maire de Duingt (74), et Régis Guillet, journaliste animateur.

Décarboner, c'est possible ! Exemples d'actions terrain

Pour atteindre les objectifs ambitieux de réduction d'émissions de CO_2, maitrise d'œuvre, maitrise d'ouvrage et organisations professionnelles déploient une diversité d'initiatives.

D'un point de vue industriel, il s'agit par exemple selon **Arnaud Tréguer,** président d'ITEA, syndicat des industriels du transport de l'eau potable et de l'assainissement, *« de fabriquer de manière pérenne l'acier, en transformant les hauts fourneaux en four électrique, d'encourager au maximum les démarches RSE et de travailler autrement, en évitant par exemple que les camions partent à moitié vide ».* Pour **Dominique Chevillard,** directeur technique et de la recherche à la FNTP, *« Le travail en filière porte ses fruits, comme le prouvent les nombreuses initiatives durables (bitumes et bétons décarbonés, récupération des chutes de PVC, camion bennes à énergies bio-sourcées…). »* La planification très en amont des chantiers avec les entreprises permet d'envisager dès le début du projet, les options qui décarbonent.

Incluse depuis mars 2022 dans les appels d'offres du Grand Annecy agglomération, la Charte Chantiers Air-Climat prévoit des mesures pouvant s'appliquer sur l'ensemble des chantiers, telles que bâchage des camions, réduction des vitesses de circulation, recours à du petit matériel électrique… *« Cette charte commence à porter ses fruits ! En 2 ans, les oxydes d'azote (NOx) sont passés de 40 µg/m³ à 20 µg/m³ sur le territoire,* souligne **Marc Rollin**, vice-président en charge de la qualité de l'air, transition écologique et énergétique Grand Annecy agglomération, Maire de Duingt (74). *Il y a une réelle prise de conscience écologique collective sur le Grand Annecy ! »*

Ces exemples d'actions déjà mises en œuvre illustrent bien les approches créatives et engagées qui visent à rendre les chantiers de canalisations plus respectueux de l'environnement.

De gauche à droite sur la photo : Camille Beudon, chargée de projets Énergie & Climat à la FNTP, Lionel Epalle, CINOV Ingénierie, Martin Goineau, CINOV Ingénierie, Paul Rampa, délégué départemental Drôme-Ardèche Canalisateurs du Sud-Est et Stéphane Graupner, délégué régional Rhône-Alpes Canalisateurs du Sud-Est.

SEVE Canalisations, calcule les émissions de CO_2 des chantiers avec des variantes moins consommatrices

Système d'évaluation des variantes environnementales développé par la FNTP, SEVE Canalisations est un outil d'aide à la décision pour réduire l'impact environnemental des infrastructures.

« Mis en ligne en janvier 2024, l'éco-comparateur SEVE Canalisations permet de calculer les émissions de CO_2 sur les chantiers avec des variantes, et de faire des comparaisons. C'est un atout pour les collectivités qui peuvent ainsi opter plus facilement pour des travaux décarbonés et d'avoir le choix entre plusieurs types de chantiers » souligne **Stéphane Graupner**, délégué régional Rhône-Alpes Canalisateurs du Sud-Est.

SEVE Canalisations repose sur une base de données qui prend en compte des éléments spécifiques aux chantiers, comme les types de matériaux utilisés, les méthodes de mise en œuvre, et le transport des ressources. *« L'outil utilise ces informations pour calculer un bilan carbone précis et fournir des rapports d'optimisation »* précise **Camille Beudon**, chargée de projets Énergie & Climat à la FNTP.

18% d'économie de CO_2

« SEVE Canalisations est très simple d'utilisation souligne **Paul Rampa**, délégué départemental Drôme-Ardèche Canalisateurs du Sud-Est. *Il suffit de rentrer les données des différents scénarios de construction et le logiciel calcule des variantes avec l'économie de CO_2 réalisée ! »*

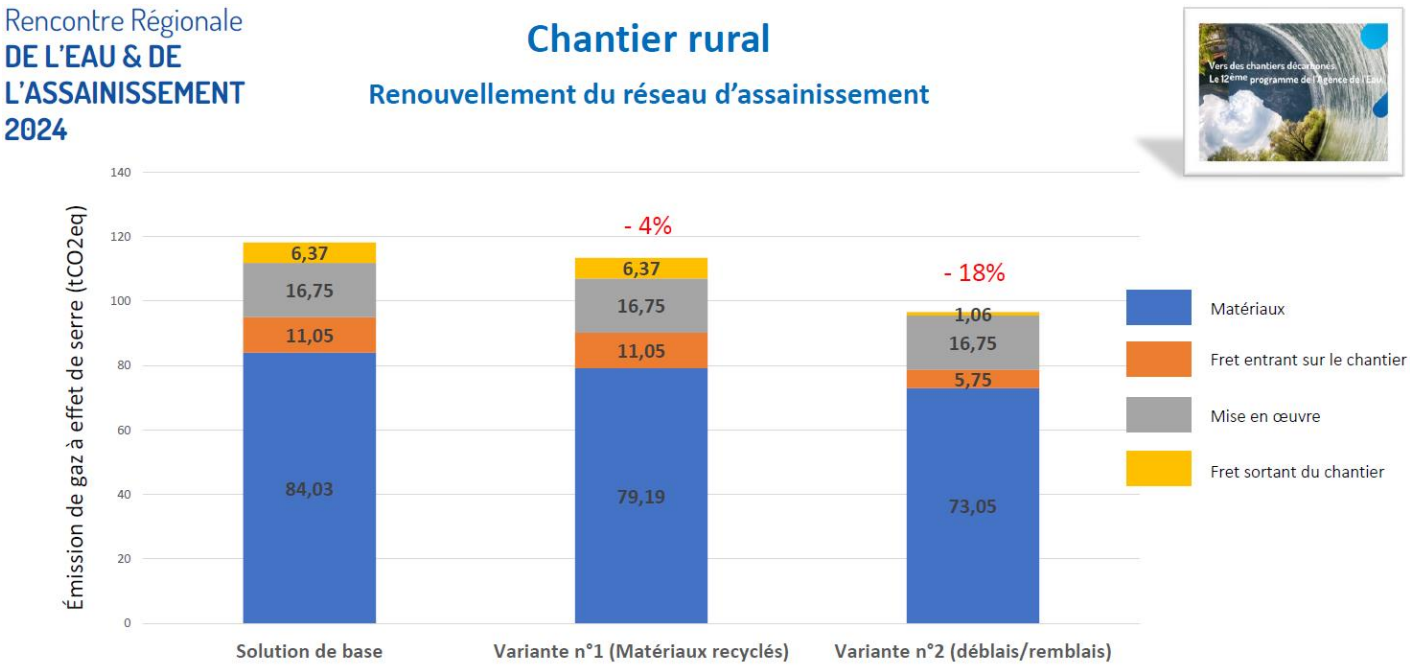

Sur l'exemple affiché d'un chantier rural de renouvellement du réseau d'assainissement, *« la variante n°2 réemploi déblais/remblais proposée par SEVE Canalisations fait passer les gaz à effet de serre de 118 tCO2eq à 97 tCO2eq, soit une économie de CO_2 de 18% »* précise **Lionel Epalle** de CINOV Ingénierie ».

Désignation	Solution base	Variante 1	Variante 2
	Matériaux d'apport	Matériaux d'apports recyclés	Réemploi déblais-remblais
Emission GES (tCO2eq)	118	113	97
Montant offre	438 K€HT	432 K€HT	386 K€HT

Les deux autres exemples de simulation présentés sur des chantiers urbain et rural d'eau potable *« ont montré des résultats similaires qui permettent de proposer aux maitres d'œuvre des chantiers plus acceptables pour leurs concitoyens, et parfois moins chers »* ajoute **Martin Goineau** de CINOV Ingénierie.

Pierre Rampa
Président des Canalisateurs

Financement : la mobilisation continue !

Alors que le recyclage des déchets de chantiers est à l'honneur lors du congrès des maires et des collectivités locales des 18-21 novembre 2024 avec la signature d'une charte d'engagements, **Pierre Rampa**, président des Canalisateurs souligne l'importance de l'engagement de la Profession pour décarboner ses chantiers, lutter contre la sécheresse et préserver la qualité de l'eau en France. *« Ensemble, nous avons réussi à ce que la prise de conscience soit collective et elle est maintenant partagée par un grand nombre de décideurs dont la voix porte, à commencer par le MEDEF. Avec un Plan Eau aux effets peu ressentis et une activité 2024 étale, nous allons continuer notre mobilisation pour travailler à des solutions au financement de l'eau. »* Les Canalisateurs veilleront en particulier à ce que l'Etat n'écrête pas les recettes pour que les redevances de l'eau soient fléchées vers l'investissement dans les infrastructures de l'eau.

Pierre Rampa donne rendez-vous à la prochaine Journée mondiale de l'eau qui aura lieu le 21 mars 2025 pour laquelle les Canalisateurs seront mobilisés, avec des événements dans chaque région.

*(1) et (2) **Petit cycle de l'eau : Alimentation eau potable (AEP) et assainissement collectif***

Qui sommes-nous ?

Depuis plus de 20 ans, les Canalisateurs du Sud-Est tirent la sonnette d'alarme pour une gestion durable de l'eau et la mobilisation collective des entreprises, des collectivités locales et du grand public.

Avec 124 entreprises dont 90% ont moins de 250 salariés - 84 en Rhône-Alpes et 40 en Provence Alpes Côte d'Azur - les entreprises adhérentes des Canalisateurs du Sud-Est sont spécialisées dans la pose et la réhabilitation de canalisations d'eau potable, d'eaux usées, d'irrigation et de gaz. Les Canalisateurs représentent la deuxième activité des Travaux publics (17%), derrière l'industrie routière. En Rhône-Alpes et PACA, l'activité Adduction d'eau-Assainissement représente un chiffre d'affaires de 1,640 milliard € en 2022 pour un peu plus de 10 000 salariés.